

المملكة المغربية



وزارة التربية الوطنية

Orientations pédagogiques et
programme d'enseignement de
l'EPS dans le cycle secondaire qualifiant

Juillet 2007

Traduit par : Abderrazzak MAZOUAK
Professeur agrégé d'EPS
formateur au CRMEF de TAZA

I. Le cadre général :

- 1- Les supports constants
- 2- Les finalités éducatives

II. Cadre théorique :

- 1- Définition de l'éducation physique et sportive
- 2- Les objectifs de l'éducation physique et sportive
- 3- Les caractéristiques et les besoins de l'apprenant du secondaire qualifiant.
 - 3.1 Les caractéristiques de l'apprenant du secondaire qualifiant
 - 3.1.1 Des caractéristiques liées à des valeurs et normes sociales
 - 3.1.2 Des caractéristiques liées à des compétences et aux contextes
 - 3.2 Les besoins de l'apprenant du secondaire qualifiant
4. Le profil de sorti de l'apprenant du secondaire qualifiant spécifique à l'EPS
5. L'approche par compétence
 - 5.1 Introduction
 - 5.2 Définition de la compétence
 - 5.3 Les caractéristiques de la compétence
 - 5.4 La formulation d'une compétence
6. Les compétences spécifiques à l'EPS
7. Les compétences spécifiques à l'EPS dans le secondaire qualifiant
8. Les modules et les compétences selon les niveaux scolaires
 - 8.1. Le tronc commun
 - 8.2. 1^{ère} année baccalauréat
 - 8.3. 2^{ème} année baccalauréat

III. Le cadre méthodologique :

1. Le projet pédagogique de l'établissement
2. Enseignement par module
3. Le cycle d'enseignement
 - 3.1. Définition d'un cycle

- 3.2. Projet du cycle d'enseignement apprentissage
- 3.3. Fiche de préparation d'un projet du cycle (annexe n°1)
- 3.4. Les composantes d'un cycle d'enseignement
 - 3.4.1. La séance d'observation et l'évaluation individuelle
 - 3.4.2. Les séances d'enseignement apprentissage et l'évaluation formative
 - 3.4.3. Séance de l'évaluation sommative
- 3.5. Fiche de préparation d'une séance (annexe n°2)

4. *L'évaluation et la notation*

- 4.1. L'évaluation éducative
- 4.2. La notation

5. *Grille de notation*

IV- Le cadre organisationnel :

- 1- *L'équipe pédagogique de l'établissement*
- 2- *Le coordinateur*
- 3- *Les documents pédagogiques*
- 4- *La fiche de préparation*

V- L'association sportive scolaire :

- 1- *Les objectifs de l'ASS*
- 2- *Sport de masse et d'élite*
 - 2.1 *activité de masse*
 - 2.2 *activité d'élite*
- 3- *Le projet pédagogique sportif*

I. Le cadre général

La préparation des orientations pédagogiques et le curricula spécifiques à l'enseignement de l'EPS au secondaire qualifiant dans le cadre de l'étude de ce dernier. Cette opération entre dans le cadre de l'adoption de la nouvelle approche pour la réforme du système de l'éducation et de formation. Et cette dernière traduit le travail par le nouveau curricula éducatif au lieu de l'ancien programme.

Les orientations pédagogiques spécifiques à l'enseignement de l'EPS présentent un cadre de référence uniforme pour l'enseignement de cette discipline d'enseignement à l'échelle nationale. Elles participent à la réalisation des principes fondamentaux du système éducatif, ainsi que ses finalités et ses objectifs. De même, elles fournissent au système d'enseignement des organisations pédagogiques et didactiques.

Une grande importance semble être donnée à ses orientations pédagogiques, car elles théorisent et organisent des activités physiques et sportives utiles pour l'enseignement de l'EPS, en se basant sur une pratique sociale ayant un sens éducatif et formatif. Elles participent aussi à la formation complète de l'apprenant.

Dans ce sens, nous nous semblons important de signaler la circonstance et le temps de l'édition de ces OP, puisque :

Elle est publiée dans la deuxième moitié de la décennie de la réforme (2000-2009), en prenant en considération dans son contenu, les résultats réalisés, ainsi des forums de la réforme.

A la première fois, un programme national de l'enseignement de la matière est publié.

Cette publication coïncide avec l'ensemble des changements social, économique, et les nouveautés éducatives, adoptant « l'approche par compétence » dans la pédagogie d'enseignement.

Ces orientations suivent les changements et les nouveautés éducatives, dans le but de changer et d'innover le champ d'enseignement, et l'augmentation de la rentabilité dans une perspective de gagner le futur enjeu. De ce fait, nous intéresserons à l'élève tout en le considérant un agent actif dans l'opération de l'enseignement apprentissage.

Les orientations pédagogiques actuelles, orientée à l'enseignement du secondaire qualifiant, sont considérées comme le produit d'un effort et des rencontres continues à l'échelle nationale par les équipes pédagogiques (régional et provincial), les enseignants et les formateurs fonctionnaires à l'école normale supérieurs et le centre régional de l'éducation et autres.

Nous signalons que dans la formulation, nous avons essayé de simplifier le style pour assurer une clarté et précision de son contenu, ainsi un raisonnement et une objectivité dans l'hierarchisation des idées et la classification des titres et des paragraphes, pour qu'elles soient à la portée des agents participants dans l'acte d'enseignement apprentissage, ainsi pour faciliter son utilisation et son application. De ce fait émerge le rôle des inspecteurs et des formateurs pour éclaircir ses contenus pour faire comprendre ses finalités et ses objectifs par des rencontres éducatives, chose qui permettra la valorisation de l'éducation physique et sportive.

1. Les supports constants :

- Le système d'éducation et de formation de royaume marocaine se base sur des principes de la conviction islamiques et ces valeurs qui visent la formation d'un citoyen caractérisé par l'honnêteté et la bonté, marqué par la modération et la tolérance, passionné par la demande de la science et du savoir, et implanté par l'esprit d'initiative positive et le produit rentable.
- Le système éducatif marocain se coalise avec son entité enracinée par des constantes et des divins élucidés par la croyance en Dieu et l'amour de la patrie, ainsi la persistance à la constitution. De ce fait, nous éduquerons des citoyens ayant le souhait de participer d'une manière positive dans la situation publique et privée. Ils sont conscients de leurs droits et devoirs, capable de communiquer à la langue arabe comme étant la première langue au Maroc, ouverts sur les langues les plus propagées dans le monde, et ayant l'esprit de discussion et l'acceptation des différences, et l'adoption d'une pratique démocratique, dans un pays des droits et de la constitution.
- Le système éducatif se fixe au patrimoine urbain et culturel du pays qui se diversifie par une multitude des régions. Sa conservation et l'assurance de la radiance continue de ces valeurs éducatives et culturelles sont les soucis majeurs du système éducatif.
- Le système d'enseignement marocain s'incorpore dans le progrès du pays, basé sur la conciliation entre la fidélité à l'authenticité, et l'aspiration de la modernité, en développant la capacité d'harmoniser les composantes de l'identité chez la société marocaine, et en s'ouvrant sur des données de la civilisation humaine moderne, penchant l'intérêt sur les droits de l'Homme.
- Le système éducatif marocain vise le progrès du pays dans une perspective d'acquisition des sciences technologiques développées, et la participation à son amélioration pour que le Maroc soit en mesure de concourir avec d'autres pays, pour développer la croissance économique, sociale et humaine, dans le cadre de l'ouverture sur le monde.

2. Les finalités éducatives :

- 1) Enraciner l'identité culturelle marocaine.
- 2) L'ouverture sur les acquis et réalisations, culturelles contemporaines (universelles).
- 3) Enraciner le sentiment du patriotisme.
- 4) Développer la patience au savoir, à la recherche et à la découverte.
- 5) La participation à l'évolution technologique.
- 6) Développer la conscience des droits et des obligations.
- 7) Education à la citoyenneté et la pratique de la démocratie.
- 8) Avoir l'esprit de la tolérance et l'acceptation des différences.
- 9) Enraciner des valeurs culturelles et modernes.
- 10) Arriver à communiquer.
- 11) L'ouverture sur la formation professionnelle permanente.
- 12) Acquisition du goût artistique, et l'autoformation dans les domaines des arts et des techniques.
- 13) Acquisition des capacités de participation positive.

II- Le cadre théorique :

1. Définition de l'éducation physique et sportive :

L'EPS est une matière d'enseignement faisant partie du système éducatif, et intégrée dans tous les niveaux scolaires. Elle contribue, par la pratique des activités physiques et sportives, au développement des capacités chez l'élève, ainsi l'acquisition des habiletés motrices et des connaissances, en vue de lui inculquer des valeurs relatives à la santé et la qualité de vie, et lui permettre d'agir dans l'environnement.

2. Les finalités de l'EPS :

- a. L'acquisition des habiletés et le développement des capacités sensori-motrices.
- b. L'acquisition des connaissances relatives à la santé, la qualité de vie et à l'écologie.
- c. L'acquisition des attitudes relatives à l'esprit sportif, à la compétition loyale et les valeurs de l'autonomie et la responsabilité.

3. Les caractéristiques et les besoins de l'élève lycéen :

3.1. Les caractéristiques de l'élève

3.1.1. Des caractéristiques relatives aux valeurs et aux normes sociales :

- L'ouverture sur les valeurs et les connaissances culturelles.
- Avoir la patience au savoir, à la recherche et la découverte.
- La capacité de suivre l'évolution et les nouveautés dans les domaines de la technologie et les connaissances humaines, et les exploiter.
- Avoir les valeurs modernes et la culture démocratique.
- La participation positive.
- La capacité à participer dans la gestion de son environnement.

3.1.1.1 les caractéristiques relatives au compétences et au contenus

- Savoir ses capacités et les exprimées.
- Acquisition des compétences susceptible d'orienter ces attitudes et l'élaboration de ces projets.
- Acquisition des capacités d'analyse et d'organisation et de communication ainsi de la recherche méthodologique.
- L'autoformation et la capacité d'adaptation avec les changements et les nouveautés ainsi sa compatibilité avec ces besoins et ceux de la société.
- Savoir les attitudes relatives à l'évolution cognitive, les valeurs citoyennes, et les droits de l'homme.
- L'intégration dans la vie sociale et professionnelle ou bien la poursuite des études supérieure.
- L'utilisation des matériels informatique et l'audio-visuel.

3.1.1.2 les besoins de l'élève lycéen

L'élève dans cette période de croissance (15-18) a besoin de :

- Etablir des relations sociales.
- La différenciation des rôles basés sur la profession, la vie et la société.
- Le travail en groupe.
- La pratique libre et dynamique.
- La pratique et l'organisation au sein de l'équipe.
- S'exprimer.
- La diversité des activités et le choix d'une seule en vue de se spécialiser.
- Savoir gérer son effort physique.
- Se spécialiser dans la pratique physique.
- Savoir observer et évaluer.
- Savoir les règles et les performances sportives.

4. Le profil de sorti spécifique à l'EPS du lycéen :

L'acquisition des savoirs méthodologiques et opérationnels, qui permettent d'enrichir l'éducation sanitaire, sociale et culturelle, par la pratique de l'activité physique et sportive.

- Mettre l'accent sur l'effet positif de l'activité motrice et sportive sur la santé, et s'habituer à la pratique sportive permanente.
- L'amélioration des connaissances relatives aux compétences spécifiques des APS, et les mettre en relation avec l'environnement.
- Le choix d'une activité spécifique et permanente.

5. L'approche par compétence :

5.1. Introduction :

L'approche par compétence englobe les besoins et les fins relatifs au développement social. Elle est en parallèle avec l'évolution mondiale rapide, en vue de créer une société de connaissance, de science et de culture, chose qui nécessite la formation d'un citoyen capable de s'intégrer, de créer et de participer au développement social du pays, en utilisant les compétences culturelles, méthodologiques, communicationnelles et stratégiques.

5.2. Définition de la compétence :

Une compétence se définit comme un système de connaissances conceptuelles, connaissance procédurales et comportementales, organisées en schémas opératoires et qui permettent, à l'intérieur d'une famille de situations, l'identification d'une tâche problème et sa résolution par une action efficace (performance).

5.3. Les caractéristiques d'une compétence :

5.3.1. Mobilisation d'un ensemble de ressources :

Ce sont des ressources conceptuelles, procédurales, comportementales, techniques, matérielles...mobilisées à travers une compétence, et interagir entre elles.

5.3.2. Caractère de finalité :

Avoir des connaissances, des habiletés, et des attitudes n'a aucun sens s'elles ne sont pas exploitées dans des activités, en vue de résoudre un problème. La compétence permet ainsi de mettre une corrélation entre les acquis et les besoins.

5.3.3. Lien entre une famille de situation :

L'application d'une compétence ne peut se faire qu'à travers des situations similaires. Ainsi, la compétence désigne la capacité de l'élève à résoudre des différents problèmes, pour atteindre des objectifs spécifiques (cognitifs, sensoriels, moteurs et affectif). Le développement d'une compétence nécessite une limitation des situations d'application, de telle sorte à choisir des ressources adéquates, les classifiées et les appliquées pour la soulever les solutions possibles susceptible à résoudre un problème. Par contre, la capacité peut être développée dans des différentes situations.

5.3.4. Caractère souvent disciplinaire :

La compétence est liée aux différentes situations, dont la solution nécessite la mobilisation d'un ensemble de ressources acquises dans un contenu d'enseignement précis. Cette compétence peut être spécifique (liée à un contenu spécifique) ou bien générale (liée aux différentes matières d'enseignement).

5.3.5. Caractère de l'évaluabilité :

La compétence est évaluable, c'est-à-dire qu'on peut mesurer la qualité de réalisation chez l'élève, et le type de résultat obtenu. L'évaluation de la compétence se fait par des critères fixés au début : ils peuvent être liés au produit de la tâche (la qualité de production, la précision de la réponse...), ou bien au processus de réalisation (la durée de réalisation, le degré d'autonomie de l'élève, l'organisation des étapes...) ou bien les deux paramètres à la fois.

5.4. La formulation d'une compétence :

La formulation d'une compétence prend en considération la précision des termes et de l'intégrité : la première participe à la compréhension de la compétence par plusieurs personnes, et le deuxième permet de faire la différence entre la compétence et l'objectif d'enseignement (comme l'habileté par exemple). De ce fait, nous pouvons prendre en compte les propositions suivantes

5.4.1. Déterminer ce qui est demandé de l'élève :

- Type de tâche prétendue :
Résolution d'une situation problème, nouveau produit, la réalisation d'une tâche, l'influence de l'environnement...
- Les conditions de la réalisation :
Les comportements d'une situation (contexte, données, ressources externes...), le processus de réalisation, les obligations, les références...
- La formulation technique :
 - Mobilisation des acquisitions intégrées liées l'une à l'autre.
 - La mise en place des différentes situations déterminées par des comportements.
 - La construction d'une compétence ayant un sens et **utilité sociale**
 - Assurer la capacité d'élaborer une **nouvelle situation** pour l'évaluation de la compétence.

- Centrer sur une tâche **complexe**.
- **Evaluable**.
- Compatible avec le **programme officiel**.

6. Les compétences générales de l'EPS

- Mobilisation des ressources techniques, motrices et sportives acquises pour la résolution des problèmes dans les différentes situations.
- Capacité d'analyse, de critique et de questionnement, pour permettre à l'élève de comprendre le domaine des APS.
- La mobilisation des habiletés et des capacités personnelles, et leur gestion.
- Procéder à une méthodologie qui permet à l'élève de faire la différence entre la théorie et la pratique, et l'intersection entre les deux pour l'atteinte des objectifs.
- Capacité d'utiliser les matériels et les moyens de communication et d'expression (corporelle, mimique) et son application pour l'affirmation de soi dans les différentes situations.
- Etre conscient de la communication au sein du groupe, et l'intérieur d'une activité physique et sportive.
- Capacité d'utiliser les outils technologiques, pour permettre l'accès aux connaissances relatives au champ du sport.
- L'utilisation des outils et matériels qui permettent de connaître le domaine culturel de l'acte moteur.
- L'acquisition et le développement des capacités sensorielles, motrices, et professionnelles,
- Le développement des comportements relatifs à l'activité physique et sportive, et la capacité les appliquer dans les différentes activités sportives.
- L'acquisition des connaissances relatives au patrimoine culturel (provincial, régional, national), et l'ouverture sur les autres cultures à travers la pratique de l'activité physique et sportive.

7. Les compétences spécifiques à l'EPS

- L'élaboration des projets permettant à l'élève de réaliser un produit sportif important.
- La construction des savoirs et des méthodes permettant la conservation de la santé et la gestion de ces habiletés.
- La gestion des capacités dans le domaine sécuritaire afin d'éviter les accidents lors de la pratique physique et sportive.
- L'acquisition des savoirs culturels spécifiques à l'activité physique et sportive.
- L'acquisition et l'utilisation des outils techniques et technologiques pour une meilleure réalisation sportive.
- Le développement des habiletés de l'élève motrice et sportive et la maîtrise des capacités physiques.
- Maîtriser les différentes techniques motrices et sportives, afin d'assurer l'efficacité et la rentabilité du produit.
- Exploiter les connaissances comportementales spécifiques aux APS, et les utiliser dans l'environnement matériel.
- L'utilisation et la création des comportements cohérents dans l'interaction au sein de la société.

. Modules et compétences selon les niveaux scolaires :

1. **Tronc commun** :

	Module 1	Module 2
Les modules des niveaux scolaires	L'équilibre moteur et l'intégration par le sport	Gestion de l'effort physique
Compétence concernant les Modules	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver l'équilibre et la correction des positions de corps dans les activités pratiquées. • Renforcer les conditions physiques générales. • Utilisation de l'espace et du matériel lors des situations d'apprentissage. • Etre discipliné et respecter l'autrui. • L'intégration dans un groupe à partir de la participation aux activités physiques et sportives. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des ressources individuelles pour une meilleure réalisation possible. • Proposition d'une stratégie pour la préparation physique des activités physiques et sportives. • Application des principales lois de la sécurité et de la compétition concernant les APS • Utilisation des informations de l'environnement lors de l'apprentissage • Avoir des différents rôles et missions à partir de l'organisation de la classe et de l'activité physique et sportive • Faire montrer toutes les capacités lors de l'expression et de la présentation pendant la compétition avec l'autrui
Objectif terminal d'intégration	l'élève du T.C doit pouvoir maîtriser les composantes du comportement moteur et pouvoir s'adapter aux différentes situations et faire face a ses défis et accepter l'intégration dans le groupe.	

8.2. Première année du baccalauréat :

	Module 3	Module 4
Les modules des niveaux scolaires	Effort physique et performance sportive	Engagement moteur et efficience sportive
Compétence concernant les Modules	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation d'une stratégie individuelle lors de l'apprentissage et déterminer sa réaction sur la performance • Contrôle des émotions et connaître leurs effets sur le produit • Etre capable d'évaluer et d'estimer l'effort fournis. • Adapter les positions et les mouvements du corps aux conditions du contexte. • Contrôle des différents rôles à partir de la pratique et de l'organisation dans le groupe • Dévoiler et accepter les critiques • Savoir l'influence du comportement individuel sur le produit collectif 	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre des spécialités et des capacités de contrôle dans des positions complexes • Savoir des connaissances scientifiques concernant les APS • Utiliser les lois d'organisation, de sécurité et de compétition dans les activités pratiquées. • Avoir l'audace et la compétence de faire face aux difficultés rencontrées. • Avoir l'esprit de coopération dans le groupe (participation, entraide...) • Préparation et application des projets collectifs
Objectif terminal d'intégration	L'élève de la première année doit pouvoir confronter et analyser différentes situations motrices et améliorer ses réalisations et faire progresser son efficacité motrice et sa performance sportive.	

8.3. Deuxième année du baccalauréat

	Module 5	Module 6
Les modules des niveaux scolaires	Prise d'initiative et pratique physique responsable	Efficacité et créativité motrice et sportive.
Compétence concernant les Modules	<ul style="list-style-type: none"> Utilisé un projet individuel dans les activités physiques et sportives pratiquées. Savoir et maîtriser les conditions biologiques, biomécaniques et psychologiques pour exécuter les meilleurs résultats. Etre indépendant et prendre l'initiative. Ouverture sur d'autre APS non pratiquées dans l'établissement Etre responsable dans le groupe (savoir ses droits et ses devoirs) Respect des principes d'assiduité lors de la pratique physique et sportive 	<ul style="list-style-type: none"> L'observation, l'évaluation, la concentration, l'analyse et la prise de décision au bon moment. Savoir les points forts et les points faibles et essayer de les corriger. Avoir l'esprit de créativité et d'inventions Réalisation de l'efficience sportive. L'indépendance lors de l'apprentissage pour assurer la continuation de la pratique des APS Contrôler les influences du contexte Etre capable d'avoir une influence sur le contexte sociale à partir de la pratique des activités sportives Exécution des importants rôles selon le niveau des capacités.
Objectif terminal d'intégration	L'élève de la 2 ^{ème} année doit pouvoir analyser différentes situations et interactions motrices et s'intégrer volontairement dans la planification et la réalisation de projets individuels et collectifs.	

III. Le cadre méthodologique :

1. Le projet pédagogique :

Le travail de l'équipe pédagogique commence à partir du programme national comme une base principale pour l'enseignement de l'APS, ainsi, le projet pédagogique représente un objet pour l'application de ce travail selon les notions structurel et humaine, afin de démontrer l'importance de la formation et de la relation éducatif entre l'équipe pédagogique et l'établissement.

Cependant le projet pédagogique se prépare selon un plan formatif basé sur les compétences, les capacités et les contenus de la matière cités dans le programme national, se dernier vise des techniques et des stratégies de travail avec une présentation de la période et les temps d'exécution, ainsi que les techniques d'évaluation. Aussi le plan formatif se ramifie à des modules d'enseignement. Ce qui nous pousse à respecter la continuation et l'hierarchisation de l'apprentissage d'un niveau scolaire à un autre, et la programmation des APS pratiquer dans des meilleures conditions (présence des installations et du matériel principale pour la pratique) avec une détermination des connaissances (cognitifs, motrices, et d'assiduité) qui concerne les APS utilisées lors de l'enseignement de la discipline pour les différents niveaux scolaires.

2. L'enseignement par modules :

L'enseignement de l'EPS est organisé selon le système modulaire dont on peut définir le module comme unité formatrice vise le contrôle d'une compétence enseignée. Elle s'organise dans des parties en séries entre elle dont chacune cherche à atteindre un objectif formulé. Aussi elle insiste sur la position de l'enseignement et les formes d'évaluation.

Alors, le module est formé par trois cycle d'enseignement apprentissage dont chacun englobe 10 à 12 séances parmi les quelles une est considéré pour l'enseignement des connaissances théoriques qui concerne l'activité.

Cependant les modules de chaque niveau s'englobent dans un objectif terminal d'intégration pour garder une unité de formation de chaque niveau d'enseignement. Cet objectif représente une grande compétence qui englobe l'ensemble des compétences ou l'ensemble des connaissances (cognitifs, motrice et socio affectif.) sous forme des principales acquises de l'année scolaire et qui détermine les critères de profil de sortie visé à la fin de l'année par des projets d'enseignement réalisés.

3. Cycle d'enseignement

3.1. Définition d'un cycle d'enseignement :

Cycle d'enseignement est l'ensemble des séances d'une activité physique et sportive qui s'organise dans des parties en séries déterminé par le module à partir du programme national de l'enseignement de la matière.

Aussi la séance présente une unité formatrice qui vise un objectif reformulé (ensemble des consignes complexe) afin de répondre à une situation des situations problèmes qui forme la compétence visée.

3.2. Projet d'un cycle d'enseignement :

Un projet de cycle vise la programmation et la réalisation des objectifs qui concerne la compétence recherchée à partir du test d'observation.

Le programme national d'enseignement de l'EPS

T.C	1ERE ANNEE	2EME ANNEE	
<p>1-équilibre moteur et intégration par le sport</p> <p>2-gestion de l'effort physique</p>	<p>3-Effort physique et performance sportive</p> <p>4-engagement moteur et efficience sportive</p>	<p>5-prise d'initiative et pratique physique et sportive responsable</p> <p>6-efficacité et créativité motrice et sportive</p>	MODULES
<p>L'élève du T.C doit pouvoir maîtriser les composantes du comportement moteur et pouvoir s'adapter aux différentes situations et faire face a ses défis et accepter l'intégration dans le groupe.</p>	<p>L'élève de la 1ere année doit pouvoir confronter et analyser différentes situations motrices et améliorer ses réalisations et faire progresser son efficacité motrice et sa performance sportive.</p>	<p>L'élève de la 2eme année doit pouvoir analyser différentes situations et interactions motrices et s'intégrer volontairement dans la planification et la réalisation de projets individuels et collectifs.</p>	(O.T.I.)
<p>Rechercher le gain de la rencontre par l'utilisation de moyens adaptés pour conserver la balle jusqu'à la zone adverse devant une défense organisée qui cherche à récupérer la balle et défendre sa cible.</p>	<p>Rechercher le gain de la rencontre par la mise en œuvre de choix tactiques collectifs, fondés sur la vitesse d'exécution. (trouver le moyen d'arriver le plus tôt possible a la cible adverse (entre 2 ou plusieurs joueurs) avec une bonne gestion des ressources devant une défense qui réduit l'espace de jeu.</p>	<p>Rechercher le gain de la rencontre par la mise en place d'une attaque basée sur la maîtrise des rôles et l'occupation permanente et raisonnée de l'espace par un projet collectif devant une défense organisée qui cherche à récupérer la balle et défendre sa cible.</p>	SPORTS COLLECTIFS (marquage- demarquage)
<p>L'élève du T.C doit maîtriser l'organisation de son corps et la gestion de l'effort et l'adéquation de la réalisation d'une façon globale et correcte pour mobiliser un certain niveau d'habileté ou de performance pour réduire le temps ou élargir l'espace</p>	<p>L'élève de 1ere année doit maîtriser l'organisation de son corps et la gestion de l'effort et l'adéquation de la réalisation pour mobiliser un certain niveau d'habileté et augmenter l'efficacité de la performance</p>	<p>L'élève de 2eme année doit maîtriser l'organisation des conditions de défi par l'utilisation de moyens et de méthodes stratégiques pour mobiliser un certain niveau de performance suivant un projet collectif ou individuel.</p>	ATHLETISME
<p>L'élève du T.C doit pouvoir présenter un projet individuel ou collectif d'expression motrice sous forme d'enchaînement d'éléments gymniques devant le groupe classe .compose de : <u>2A+3B+2C</u></p>	<p>L'élève de 1ere année doit pouvoir organiser présenter et réaliser un projet individuel ou collectif d'expression motrice sous forme d'enchaînement d'éléments gymniques devant le groupe classe .compose de : <u>2B+3C+2D</u></p>	<p>L'élève de 2eme année doit pouvoir concevoir et réaliser et juger un projet individuel ou collectif d'expression motrice sous forme d'enchaînement d'éléments Varies en figure et en rythme devant le groupe classe .compose de : <u>2C 3D 2E</u></p>	GYMNASTIQUE
<p>Rechercher le gain de la rencontre par la mise en œuvre d'un jeu basée sur l'organisation collective pour défendre la cible pour faciliter la progression de la balle vers la zone avant et la renvoyer dans la limite de 2 ou 3 touches de balle.</p>	<p>Rechercher le gain de la rencontre par la mise en œuvre d'un jeu basée sur l'organisation collective pour récupérer la balle la faire progresser et la renvoyer dans la limite de 3 touches de balles.</p>	<p>Rechercher le gain de la rencontre par la mise en œuvre d'un jeu basée sur l'organisation collective pour récupérer la balle et la conserver et organiser les conditions adéquates pour marquer des points dans la limite de 3 touches de balle.</p>	SPORTS COLLECTIFS (DE RENVOI)

3.3. Les parties formant le cycle d'enseignement :

Le projet d'enseignement est former de :

3.3.1. Séance du test d'observation :

Cette séance vise l'analyse des capacités et des possibilités des élèves, ainsi que leurs niveau de pratique dans l'activité sportif utilisé (à partir des situations éducatives précises) afin de déterminer les objectifs des séances formatives visé par le cycle pédagogique.

Cependant il faut préparer une fiche d'observation qui comprend des critères fiable et objectif dont elles permette de juger et de prendre des décisions afin de créer des objectifs sur les quelles se base le projet du cycle.

3.3.2. Les séances d'enseignement apprentissage et l'évaluation formative

Chaque séance vise l'évolution des possibilités, des capacités physiques et sportives, et des connaissances cognitives des élèves à partir des situations problèmes dont leurs solutions permette la formation et la création des nouvelles connaissances qui vas en parallèle avec les objectifs proposé dans le projet de cycle. Et pour que l'apprentissage sera réussis l'enseignant fasse des évaluations formatives continu lors des séances d'apprentissage pour corriger et diminuer les difficultés grâce aux feed-back et aux problèmes rencontré par les élèves.

3.4.3. La séance test bilan :

C'est la séance finale du cycle elle s'intéresse à évaluer le produit finale appris qui présentes le résultat des apprentissages. Dont, le but est d'avoir le degré de réussite des objectifs proposés afin d'avoir une décision éducatif et distribuer une note aux élèves selon la grille de notation.

3.5. Fiche de préparation d'une séance d'enseignement :

4. L'évaluation et la notation :

4.1. L'évaluation éducative :

Cette application passe tout le temps de l'opération éducative car elle présente un moyen d'aide de l'individu pour la correction et pour détecter les résultats du processus enseignement apprentissage afin d'avoir le produits visé. Donc c'est une opération de protection.

4.2. La notation :

C'est une opération qui vise l'attribution d'une valeur quantitative sur les habileté, les connaissances, et les situations réussite par l'élève, afin de la traduire à une note numérique lors d'une activité sportive déterminé, en s'appuyant sur la grille principal de notation.

La fiche de préparation de la leçon :

Module		Niveau	Séance	Famille	APS	Effectif		Matériel
						G	F	
OTC								
Compétence visée								
Objectif de la séquence								
Objectif de la séance								
PT	Durée	But	Description	consignes	C de réussite	C de réalisation	schématisation	
Introductive								
Fondamentale								
Finale								

3.2. La fiche de préparation d'un projet de cycle :

Modules				Groupe d'APS	APS support	Niveau scolaire
O.T.I						
O.T.C						
Objectif du cycle						
Acquisitions attendues	C.Comp : .		C.Conc :		C.P:	
Séquences / Objectifs	01					Bilan des séquences
<u>Séquence 1 :</u>	02					
	03					
	04					
	05					
	06					
<u>Séquence 2 :</u>	07					
	08					
	09					
	10					
	11					
	12					
Situation de référence						

5. Grille d'évaluation

	Activités physiques	Critères de l'évaluation		définition	Outils utilisés	Notation		
						TC	1 ^{er} BAC	2 ^{ème} BAC
Connaissances procédurales	athlétisme	Habilité motrice		produit	Chronomètre Décamètre (annexe N°3)	06	07	07
		Comportement moteur		performance		06	06	07
	Sports collectifs	Capacité sportive et habileté motrice	individuelles	produit du comportement physique	Grille d'observation	06	06	07
			collectives			06	07	07
	gymnastique	Capacité sportive et habileté motrice		Produit du comportement physique	Grille d'observation (annexe N° 4)	12	13	14
Connaissances conceptuelles	Toutes les activités support	<ul style="list-style-type: none"> - concept et les termes relatifs à l'activité support - règlement de l'activité - connaissance scientifiques et physiologiques spécifiques à l'échauffement et l'entraînement 		Connaissances conceptuelles et terminologie relatifs à l'APS support	Questions et réponses orale et écrit	03	03	03
Connaissances comportementales		<ul style="list-style-type: none"> -Participation effective dans l'APS -le comportement au sein du groupe -l'autonomie La responsabilité de l'arbitrage , d'entraînement etc.. 		<ul style="list-style-type: none"> - l'absence , tenu arbitrage, organisation - respect d'autrui et des règles du groupe - 	Observation directe de l'élèves le long du cycle d'apprentissage	05	04	03

IV- Le cadre organisationnel

Ce cadre traite quelques cotés organisationnels de l'enseignement de l'éducation physique et sportive pour assurer l'efficacité, la qualité et le rendement de l'enseignement apprentissage en particulier et l'acte pédagogique en général.

1. L'unité pédagogique de l'établissement

L'unité pédagogique se compose des enseignants d'EPS qui travaillent au sein de l'établissement dont leurs missions sont :

1.1 La préparation, la réalisation, l'opérationnalisation et l'évaluation

Des deux projets pédagogiques et d'EPS spécifiques à ces derniers tous en consultant et en coordonnant avec l'administration et l'inspecteur de la matière

1.2 Collecte de tous les documents spécifiques à la matière

Classement, conservation et documentation des documents spécifiques à la matière (projet pédagogique et d'EPS, les fiches, les cycles et les affichages etc...)

1.3 Protection des outils et du matériel sportif :

Pour que cette mission soit bien accomplie il faut que chaque membre de l'unité assume une part de la responsabilité selon ses propres compétences et ses spécialités.

2. Le coordonnateur

L'équipe pédagogique responsabilise un enseignant pour la coordination, à condition qu'il soit compétent, dynamique, l'expérience professionnelle, parmi ses rôles :

- Établir des liaisons entre l'unité pédagogique le staff administratif et le comité de l'encadrement éducatif.
- Il étudie les besoins et outils didactiques de chaque année.
- La préparation et la réalisation des deux projets (pédagogique, d'EPS) par la participation de tous les membres de l'unité pédagogique.
- La réalisation des projets et des missions éducatives et sportive.
- Représentant de l'unité pédagogique dans le conseil interne et tous les réunions.
- La notation des rapports des rapports de différente réunions, et la diffusion d'informations et des résultats à tous les membres l'unité dans le cadre de la communication et de l'information.
- NB : la mission de la coordination nécessite la diminution des nombres de séances de l'enseignant coordinateur en 2h par semaine.

3 Les documents pédagogiques

C'est un support essentiel aux différents gens concernés par l'acte enseignement apprentissage et par le système éducatif c'est le support réel pour un enseignement organisé, clair et finalisé.

3.1. Pour l'unité pédagogique de l'établissement :

Ces documents se composent de :

- Les orientations pédagogiques et les programmes spécifiques à la matière.
- Une copie des deux projets pédagogiques et d'EPS.

- Les fiches et les fiches spécifiques à la matière.

3.2. Pour l'enseignant :

Ces documents se composent de :

- Les orientations pédagogiques et les programmes spécifiques à la matière.
- Une copie des deux projets pédagogiques et d'EPS.
- Les cahiers de préparations de textes les fiches d'observation et d'évaluation et les résultats et les rapports des réunions.

3.3. Pour l'enseignant coordinateur :

En ajoutant aux documents spécifiques à l'enseignant :

- Cahier de recueil d'informations sur les outils, le matériel et l'installation sportive.
- Dossier spécifique à l'association sportive scolaire.
- Dossier pour la documentation des programmes, des résultats et des rapports des réunions.

3.4. Pour l'élève :

- Le cahier d'EPS

V- Association sportive scolaire :

Les séances d'ASS est une continuité des séances d'EPS, même si ces séances ne sont pas considérés comme un champ pour continuer le programme d'EPS mais elle reste toujours dans le cadre des objectifs soulignés à cette matière, par l'ouverture sur le patrimoine culturel et l'appropriation des compétences et des connaissances pour le développement personnel et la spécificité dans le domaine des activités sportives

Elle constitue un champ pour développer les compétences sportives et l'éducation nationale pour construire une culture sportive réelle ce qui nécessite la participation des élèves, et leur faire assumer la responsabilité dans l'organisation sur les activités de l'association au sein de l'établissement (organisation, arbitrage, encadrement et entraînement)

Le dynamisme qui se fait au sein de l'établissement c'est lui qui donne la force aux activités physique il participe à :

- L'amélioration de la qualité de vie au sein de l'établissement
- La préparation et la participation aux différents stades du programme nationale de l'activité et les résultats obtenus

Elle participe aussi dans le développement des APS en donnant la chance aux élèves qui ont des qualités sportive et de créativité pour faire participer au développement de l'établissement.

1. Les objectifs de l'ASS

L'ASS vise à :

- Développer l'activité physique au sein de l'établissement.
- Définir les buts et les avantages des activités sportives scolaires.
- Développement de l'esprit de travail en groupe chez les élèves pour leur participation aux différentes activités.
- Faire aimer aux élèves la pratique sportive, et leurs préparer à gérer et organiser leur temps pour pratiquer les activités physiques.
- Donner l'occasion à un grand nombre d'élèves pour pratiquer les activités physiques et sportives et découvrir les doués ente eux pour les orienter et faire émerger les talents dans quelques activités.
- Choisir des éléments capables de présenter l'établissement dans différentes manifestations sportives.
- Former et développer l'esprit sportif sain basé sur la compétition loyale.
- Donner l'opportunité d'intégration et de coopération avec d'autres élèves sur le plan régional, national, ou international.

2 Les activités de l'ASS

2.1. Les activités sportives de masse

Les activités sportives de masse au sein des établissements scolaire sous la direction et la responsabilité du bureau de l'association sportive de l'établissement avec un encadrement des professeurs de l'éducation physique et sportive, suivi d'un programme manuel qui va avec les potentialités humaine et matérielle disponible à l'établissement.

Elle vise l'intégration et la participation du plus grand nombre des élèves de l'établissement pour une pratique sportive finalisée et responsable pour leur donner la chance de montrer leurs talents et leurs qualités sportives et en plus leur inculquer l'esprit de citoyenneté et le travail par groupe.

Pour qu'il ait une grande participation de la part des élèves l'équipe pédagogique mobilise les procédures suivantes :

- Faire les statistiques des classes bénéficiant des séances de l'association sportive scolaire (après midi du vendredi) et l'élaboration du projet d'un projet spécifique au sport de masse par la mise en place d'un programme manuel pour le championnat de l'établissement dans différentes activités utilisées.
- Distribution des rôles entre les membres de l'équipe pédagogique en fonction de leur choix et leurs spécialités.
- Consacrer une part du budget pour la distribution des prix sur les élèves et les classes gagnantes.

Les activités sportives de masse se considèrent comme un moyen pour faire apprendre aux élèves la notion de responsabilité par l'organisation des tournois entre les classes de l'établissement, l'arbitrage des matchs, et l'encadrement des équipes.

2.2 Activités physiques d'élite

Les séances des sports de masse se considèrent comme la base des sports d'élite parce qu'on fait choisir des bons éléments parmi les élèves qui ont montré de bonnes habiletés motrices. Pour la formation des équipes de l'établissement le choix se fait par l'équipe pédagogique en fonction de la spécialité de chacun

Pour le suivi de ces équipes il faut tenir en compte les paramètres suivants :

- La préparation et l'opérationnalisation du projet d'EPS spécifique aux activités sportives d'élite (une copie se transfère à l'inspection nationale de l'EPS).
- Création de conditions favorables.
- La préparation des séances d'entraînement dans le cahier spécifique à l'association sportive scolaire.
- La participation effective aux différentes compétitions programmées dans le programme régional du sport scolaire.

3 Le projet sportif de l'établissement

La préparation du projet sportif de l'établissement se fait dans le cadre du bureau de l'association sportive scolaire par la coordination avec le comité responsable de la direction éducative en prenant en considération les paramètres suivants :

- Faire les statistiques humaines et matérielles disponibles à l'établissement (installation et outil sportif, nombre des enseignants et des élèves, et les statistiques des classes bénéficiant des séances de l'ASS).
- Détermination du programme sportif de l'établissement par :
- L'organisation du sport de masse et planification du programme annuel du championnat interclasses.
- L'organisation des compétitions sportives du sport d'élite et le choix des encadrants pour les équipes
- Évaluation du projet sportif à la fin de l'année scolaire.